



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMPTE RENDU
BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; G Sioutac ; C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; Jc Dasque ; A Boubee ; L Briol ; E Rouede ; Mh Fontaneau ; JC Durroux ; J Adoue ; JF Cazaux ; M de Gaulejac

Excusés : P Brillaud ; L Welter ; E Miquel JY Duclos ; YP Barrau ; T Pouzol

Procuration : J Ferrere et E Subra ont donné procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE ; JM Losego a J Lacroix

Est nommé secrétaire de séance : A Frechou

Délibération n° 2020-244

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ SERVICE SENTIERS DE RANDONNÉES ET DSI

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération n° 2020-37 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire la possibilité de prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'alinéa 1 et 2 de l'article 3 de la loi du 26/01/1984 et dans la limite des crédits votés au budget,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité engendré pour les services « chemins de randonnées » et DSI, La généralisation de la compétence Tourisme conduit la poursuite de nombreux chantiers sur l'ensemble de notre territoire et notamment la valorisation de produits touristiques tels que les sentiers de randonnées, qui nécessitent une attention particulière pour la numérisation du réseau,

D'autre part, la collectivité s'est engagée dans la migration de son système d'information vers Microsoft 365 et souhaite développer la mise en œuvre des procédures de dématérialisation sur l'ensemble des sites de la collectivité et dans les différents domaines de ses activités,

Ainsi, afin de faire avancer ces dossiers administratifs et techniques, qui engendrent un accroissement temporaire d'activité, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un Assistant numérique dont les missions sont les suivantes :

Service développement touristique et itinérance douce

- Numérisation des boucles de randonnées communautaires par tronçons administratifs (Chemins ruraux, chemins privés, voies communales...) nécessaires à l'élaboration du PDI/PR
- Numérisation des points d'intérêts : culturels, patrimoniaux, sportifs, hébergements et points de restaurations
- Développement, suivi et maintenance du logiciel de gestion et de promotion du réseau communautaire de randonnée
- Collecte des données techniques de gestion et d'entretien des parcours d'itinérance douce
- Développement du réseau cyclo (VTT, cyclo...) et équestre sur le territoire.
- Gestion du marché public en cours dans le projet sentiers de randonnées.

Service informatique :

- Migration vers Microsoft 365,
- Mise en œuvre des procédures de dématérialisation sur l'ensemble des sites de la collectivité

Cet agent assurera des fonctions d'assistant numérique à temps complet pour 35/35ème.

Il devra justifier d'une expérience similaire et de connaissance dans le domaine informatique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 de l'échelle technicien territorial, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **DÉCIDE** du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de Technicien Territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période d'un an, allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 inclus.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
Cet agent assurera les fonctions d'assistant numérique à temps complet.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Délibération n° 2020-245

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE JURIDIQUE
(Article 3 - 1° de la loi n° 84-53)**

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

En application de l'article 3 -1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2020-37 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire la possibilité de prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'alinéa 1 et 2 de l'article 3 de la loi du 26/01/1984 et dans la limite des crédits votés au budget,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir mise à jour des conventions et des marchés publics, notamment suite au retard pris à cause du COVID,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 15/04/2021 au 14/04/2022.

Cet agent assurera des fonctions de juriste assistant à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine des affaires juridiques et d'une formation en droit public. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à l'indice brut 525 de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **DE CRÉER** un poste d'assistant juridique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- **DE DIRE** que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 525, sur la base d'un temps complet,
- **DE DIRE** que le poste est éligible au régime indemnitaire mis en place,
- **DE DIRE** que le tableau des emplois est modifié en conséquence
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget au chapitre 012,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Délibération n° 2020-246

**RÉNOVATION CENTRE DE LOISIRS L'ÎLOT Z'ENFANTS
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente présente le projet de rénovation du centre de loisirs (ALS) L'Îlot z'enfants, allées de Gascogne à SAINT-GAUDENS, bâtiment mutualisé sous gestion intercommunale avec le RAM « Saperlipopette » et la ludothèque de Saint-Gaudens.

Le bâtiment et les extérieurs souffrent de désordres importants qu'il convient de résoudre. Les travaux consisteraient en :

- Mise en accessibilité des toilettes, des accès au bâtiment rampes et portes.
- Rénovation thermique dont le remplacement de verrières par une couverture, remplacement de menuiseries, la rénovation du système de chauffage et le remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation.
- Mise aux normes incendie, sécurité (accueil collectif de mineurs) : menuiseries, jeux extérieurs, sanitaires enfants et douche pour le personnel.
- Révision des toitures et reprise d'éléments de charpente.
- Révision d'éléments électriques : luminaires, blocs de prise, interphone, éclairages extérieurs.

Ce projet de rénovation a obtenu, conjointement à la réhabilitation de la crèche « Il était une fois » une dotation de l'État (DETR), par arrêté du 03 avril 2018. La Communauté de Communes souhaite solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet :

- L'État, pour une Dotation de soutien à l'investissement local sur sa programmation 2021, souhaitant l'inscription du projet au Contrat de ruralité.
- Le Département de la Haute-Garonne, en proposant l'inscription du projet au Contrat de territoire, programmation 2021, pour une subvention au titre des bâtiments publics.
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne dans son accompagnement à la rénovation d'accueils de loisirs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES - ALSH Ilot z'enfants	€HT	%	RECETTES	€	%
MOE	34 177,00 €	8,03%	État - DETR 2018 arrêté du 03.04.18	87 035,60	20,45%
DIAGNOSTIC amiante et DPE	1 363,00 €	0,32%	État - DSIL 2021	63 824,85	15,00%
Mission de contrôle technique et accessibilité	3 000,00 €	0,71%	CD31 - Contrat de territoire	94 012,00	22,09%
Mission CSPS	1 800,00 €	0,42%	CAF31	95 526,75	22,45%
TRAVAUX	341 767,00 €	80,32%			
Équipements : jeux, extérieurs	31 392,00 €	7,38%			
Prévision espaces verts et extérieurs	2 000,00 €	0,47%			
Éclairage extérieur	10 000,00 €	2,35%	CC cœur & coteaux Comminges	85 099,80	20,00%
TOTAL	425 499,00 €	100,00%		425 499,00	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTÉ

**RÉNOVATION HÔTEL DE LASSUS A MONTRÉJEAU
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente présente le projet de rénovation et mise en conformité de « l'Hôtel de Lassus », site communautaire de Montréjeau.

L'Hôtel de Lassus, bâtiment historique du Comminges date de la fin du XVIIIe. Façades, toitures, escalier d'honneur, galeries de distribution du bâtiment principal, ainsi que certains espaces, sont inscrits au titre des monuments historiques. Le site, dont la réhabilitation date de 2008, nécessite aujourd'hui des travaux de sécurité et de préservation.

Un défaut de structure nécessite que des travaux importants de renforcement de charpente et de réfection de toiture soient menés pour la préservation du bâti.

Par ailleurs, un audit énergétique et une étude de mise en conformité en matière de sécurité incendie ont été menés.

Malgré un confort à l'usage, l'audit énergétique révèle certains travaux urgents qui permettraient une réduction des consommations énergétiques. Les améliorations proposées par le bureau d'étude concernent prioritairement l'amélioration des systèmes et l'isolation du bâti dont l'isolation des combles perdus, l'amélioration du système de régulation, l'optimisation de l'éclairage et du réseau électrique des parties communes complèteraient efficacement ces travaux urgents.

Le scénario retenu permettrait ainsi de réaliser une baisse de 12% des consommations d'énergie primaire du site pour un coût de mise en œuvre estimé à 192 500 € HT aléas compris, et un taux de retour sur investissement de 25 ans. Une assistance technique sera nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux de rénovation énergétique.

Le diagnostic de mise en conformité du site aux règles de sécurité incendie préconise divers aménagements pour un coût de 60 000 € HT de travaux.

Complété de la restauration des boiseries de l'escalier d'honneur, le projet de travaux est estimé dans sa globalité à 365 128 €.

La Communauté de communes souhaite associer les différents partenaires financiers à ce projet de rénovation nécessaire à la pérennité et à l'exploitation du site :

- L'État pour une dotation DETR, en priorité n°1 sur la programmation 2021, pour le soutien porté aux collectivités locales pour la rénovation de bâtiments publics, ainsi qu'une Dotation de soutien à l'investissement local au titre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics.
- De proposer l'inscription du projet au Contrat de territoire, programmation 2021, pour bénéficier du soutien du Département de la Haute-Garonne au titre des subventions aux bâtiments publics.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	€HT	%	RECETTES	€	%
MOE ou AMO (pgm rénovation énergétique)	15 400,00 €	4,22%	État - DETR / DSIL 2021	182 564,00 €	50,00%
Travaux de rénovation énergétique	192 500,00 €	52,72%	CD31 - Contrat de territoire	109 538,40 €	30,00%
Travaux de sécurité incendie	60 000,00 €	16,43%			
Travaux de sécurité bâti : renforcement de la charpente et travaux de réfection toiture	95 000,00 €	26,02%			
Restauration des soubassements en bois de l'escalier d'honneur	2 228,00 €	0,61%	CC Cœur & Coteaux Comminges	73 025,60 €	20,00%
TOTAL	365 128,00 €	100,00%	TOTAL	365 128,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Délibération n° 2020-248

**RÉNOVATION PARC DES EXPOSITIONS
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente présente le projet d'équipement et de travaux au Parc des Expositions du Comminges, sur la commune de Villeneuve de Rivière, infrastructure majeure de la Communauté au rôle important pour le territoire Commingeois.

Le bâtiment créé en 2000, souffre de désordres importants engendrant notamment des problèmes de sécurité. Certains matériels et équipements méritent à être renouvelés.

En ce qui concerne les travaux, les mises aux normes et en conformité suivantes sont nécessaires :

- Mise en conformité d'installations électriques intérieures et extérieures.
- Mise aux normes du système de sécurité incendie devenu obsolète, impliquant une mission de coordination.
- La sécurisation du système son et lumière du parc par la mise en place de stop-chutes.
- Le remplacement d'éléments électriques de la chaudière, dont le système de circulation.

En ce qui concerne le matériel :

- L'achat de chaises pour la salle de conférence.
- L'acquisition d'un matériel de projection pour l'intérieur et l'extérieur.

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par les services techniques de la communauté.

La Communauté de Communes souhaite solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet. Il est proposé :

- De solliciter auprès de l'État une Dotation d'équipement des territoires ruraux, en priorité n°2, ainsi qu'une Dotation de soutien à l'investissement local, programmations 2021,
- De proposer l'inscription du projet au Contrat de territoire pour bénéficier du soutien du Département de la Haute-Garonne au titre des subventions aux bâtiments publics.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	€ HT	%	RECETTES	€ HT	%
Travaux de rénovation et mise aux normes	152 884,92 €	72,77%	État - DETR 2021	105 042,46 €	50,00%
Mission coordonnateur (SSI)	2 400,00 €	1,14%	État - DSIL 2021	30 005,45 €	14,28%
Matériel de projection	45 000,00 €	21,42%	CD31 - Contrat de territoire	33 020,02 €	15,72%
Mobilier	9 800,00 €	4,66%			
			CC cœur & coteaux Comminges	42 016,98 €	20,00%
TOTAL	210 084,92 €	100,00%		210 084,92 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Délibération n° 2020-249

**RÉNOVATION BÂTIMENTS AU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente présente le projet de rénovation des bâtiments à Saint-Gaudens, au siège de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes souhaite cette année procéder à de travaux de réhabilitation du bâtiment principal du siège administratif à Saint-Gaudens.

Le projet est coordonné par les services techniques de la Communauté de Communes qui assurent la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Travaux de rénovation énergétique.
- Travaux de toiture et remplacement des verrières par des fenêtres de toit.
- Restructuration du hall d'accueil du bâtiment principal avec modification des banques d'accueil et création d'une zone bureau avec correction acoustique.
- Traitement acoustique de la salle de réunion au 1^{er} étage et du bâtiment hébergeant le pôle juridique.
- Réparation de l'escalier en pierre du perron 1^{er} étage.

L'audit énergétique révèle certains travaux urgents et dresse un scénario qui permettrait une forte réduction des consommations énergétiques : remplacement des ouvrants, isolation des planchers hauts et des murs donnant sur les rampants, mise en conformité de la chaufferie avec remplacement de la chaudière, remplacement du convecteur électrique, amélioration du plan de comptage énergétique et mise en place d'un bridage avec programmation horaire, réparation de la ventilation. Ces travaux importants permettraient une économie d'énergie de l'ordre de 46 % avec un retour sur investissement à 15 ans.

Une assistance technique sera nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux de rénovation énergétique.

Une étude de scénarii de restructuration du hall d'accueil a nécessité l'intervention d'une maîtrise d'œuvre. Le scénario retenu aboutit à la création de 8 postes de travail, à l'amélioration des cheminements et la création de trois banques d'accueil permettant d'améliorer la lisibilité des services et l'accueil des publics : accueil général de la communauté, accueil du Centre communal d'action sociale et du Pôle enfance jeunesse.

Le projet de rénovation s'est vu attribuer une subvention de l'État à hauteur de 175 632,00 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020, arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2020. La Communauté de Communes souhaite associer les partenaires financiers à ce projet :

- La Région Occitanie au titre du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, dont l'intervention à hauteur de 30% des dépenses est plafonnée à 50 000 € par an et collectivité.
- Le Département de la Haute-Garonne en proposant l'inscription du projet au Contrat de territoire dans sa programmation 2021 au titre des subventions aux bâtiments publics.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	€HT	%	RECETTES	€	%
Pré-étude d'aménagement du hall d'accueil	1 513,80 €	0,35%	État - DSIL 2020 (arrêté du 23/07/2020)	175 631,93 €	40,58%
MOE ou AMO (pgm rénovation énergétique)	19 000,00 €	4,39%	Région Occitanie : rénovation énergétique	71 280,00 €	16,47%
Travaux de rénovation énergétique	237 600,00 €	54,89%	CD31 - Contrat de territoire	99 370,47 €	22,96%
Mise aux normes de sécurité : costières et gâches	22 045,00 €	5,09%			
Restructuration du hall d'accueil	80 500,00 €	18,60%			
Étanchéité de la toiture-terrace R+2	28 214,00 €	6,52%			
Réparation de l'escalier du perron R+1	6 665,00 €	1,54%			
Traitement acoustique du hall d'accueil	20 559,36 €	4,75%			
Traitement acoustique de la salle de réunion R+1	9 442,56 €	2,18%			
Traitement acoustique pôle juridique	7 313,28 €	1,69%	CC Cœur & Coteaux Comminges	86 570,60 €	20,00%
TOTAL	432 853,00 €	100,00%	TOTAL	432 853,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTÉ

Délibération n° 2020-250

**MISSION CRÉATION FUTURE SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS DU COMMINGES
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Rappel du Contexte et des enjeux :

Deux abattoirs multi-espèces (bovins, porcins, ovins) de Haute Garonne sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges :

- L'abattoir de Saint Gaudens est géré par la commune de Saint Gaudens en régie municipale. Chaque année son volume d'activité croît, étant en 2019 à un peu plus de 8000 T équivalent carcasses.
- L'abattoir de Boulogne sur Gesse appartient à la commune mais son exploitation a été cédée en 1996 à la SEDAB, société privée, dont le gérant est proche d'un départ à la retraite, sans succession et reprise en perspective. L'abattoir de Boulogne sur Gesse est un abattoir qui a vu son activité décroître ces 2 dernières années avec une activité passée au-dessous des 3000 T équivalent carcasses ; toutefois, cet abattoir de proximité se situe au cœur d'un bassin d'élevage, aux limites du Gers et des Hautes Pyrénées et disposant d'une main d'œuvre compétente.

Le Comminges, territoire d'élevage, jouit d'une reconnaissance de qualité au sein de la filière viande. Ce vaste territoire alliant montagnes pyrénéennes, vallées, plaines et coteaux se situe également à 1 heure du bassin de consommation que représente la Métropole Toulousaine. Ainsi, au-delà des outils d'abattage essentiels, la question de la valorisation des viandes est aussi posée avec un atelier de découpe et de steak haché adossé à l'abattoir de Saint-Gaudens et un atelier de transformation adossé à l'abattoir de Boulogne sur Gesse (cru, cuit, sec, plats préparés). Enfin, aux côtés d'éleveurs reconnus, la profession s'appuie sur des chevillards locaux dynamiques.

Dans ce contexte, il est apparu crucial pour la collectivité de s'interroger sur la structuration de la filière élevage, l'avenir des outils d'abattage et l'évolution des outils de transformation.

En 2019, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a donc réalisé une étude, de l'amont (structures d'élevage) à l'aval (commercialisation des viandes) en passant par les outils d'abattages et de transformation. Il a été démontré au contraire l'intérêt d'une coopération et l'avantage de synergies entre ces deux établissements d'abattage Commingeois.

L'ensemble des scénarii et possibilités ayant été minutieusement étudiés, la pertinence de la mise en place d'une structure unique de gestion des deux abattoirs a été validée par le comité de pilotage de l'étude, au regard des objectifs visés par la collectivité, à savoir :

- Établir un partenariat avec les opérateurs privés (chevillards, coopératives, bouchers et éleveurs) en s'associant au capital d'une structure,
- Responsabiliser les professionnels dans la gestion opérationnelle des outils,
- Conserver un double contrôle (contrôle d'autorité concédante et contrôle d'actionnaire).

Il s'agit donc à présent de mandater un cabinet d'étude qui sera en charge de créer la future société d'exploitation des abattoirs du Comminges.

La mission du cabinet d'étude consistera donc en :

- 1) La mise en place effective de la société de gestion unique des abattoirs du Comminges, de la constitution du pacte d'actionnaires à la rédaction des statuts et jusqu'au fonctionnement opérationnel de la société (pouvoirs, direction, etc..).
- 2) La validation du projet industriel des abattoirs du Comminges avec les investissements à réaliser jusqu'aux avant projets sommaires des travaux à Saint Gaudens et Boulogne sur Gesse (intégrant également au-delà des activités liées à l'abattage les aspects environnementaux : ICPE et performance énergétique).
- 3) Le plan d'affaire et le prévisionnel financier pour 5 ans.
- 4) L'accompagnement de la collectivité dans les prises de compétences et le contrat d'exploitation par la future société.
- 5) La régularisation des statuts des salariés et leurs salaires au sein de la structure unique de gestion.
- 6) L'harmonisation des tarifs pratiqués par la future société pour les deux sites

Calendrier prévisionnel :

- Début de la mission du cabinet semaine 1 de 2021
- Durée de la mission 6 mois
- Création de la société : juin 2021

Le budget alloué à cette mission est évalué à 120 000 € TTC (100 000 € HT) et le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds d'État	50 000 € (50% sur le Budget HT)
-	(41,7% sur le Budget TTC)
- Fonds européens Leader	46 000 € (38,3% du Budget TTC)
- Communauté de communes	24 000 € (20% du Budget TTC)

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **SOLLICITE** les aides financières pour la réalisation de cette mission d'ingénierie selon le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les actes permettant la réalisation de la mission d'ingénierie.

POUR : 19
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTÉ

Délibération n° 2020-251

**INFORMATISATION DU SERVICE ENFANCE
 DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF HAUTE-GARONNE**

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges travaille depuis plusieurs années à l'informatisation de ses équipes pédagogiques et a pour objectif de déployer des technologies de l'information numérique dans tous ses services.

En 2018/2019, chaque ALAE a été équipé d'une tablette avec le logiciel de gestion ABELIUM, pour faciliter le pointage des enfants et disposer de dossiers numériques.

En prolongement de ce premier équipement informatique, la Communauté de Communes souhaite équiper, début 2021, plusieurs ALAE d'un ordinateur portable afin de continuer cet axe et permettre aux directeurs de ces structures de réaliser plus finement des missions administratives : gestion financière, du personnel, compte rendu de réunions, préparation d'activités, courrier et autres informations aux parents, les déclarations auprès de la CAF 31.... 21 ordinateurs seraient achetés.

Le coût estimé pour cette acquisition est de 17 933.79 € HT.

Une participation financière de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale 31) à hauteur de 40 %, pourrait être déposée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet tel que présenté et son plan de financement,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la CAF de la Haute-Garonne, à hauteur de 7 174 € (40 %) du coût prévisionnel,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.